

La grille de rémunération

Age	Année du contrat		
	1ère	2ème	3ème
de 15 à 17 ans	27% (462 €)	39% (667 €)	55% (940 €)
de 18 à 20 ans	43% (735 €)	51% (872 €)	67% (1 145 €)
de 21 à 25 ans	53% (906 €)	61% (1 043 €)	78% (1 333 €)
26 ans et plus	100% (1 709 €)	100%	100%

Mis à jour au 01/01/2023

L'aide à l'embauche



Entreprises de – de 250 salariés

+ de 250 salariés

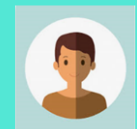


Pour les contrats signés entre :

le 1^{er} janvier 2023 → le 31 décembre 2027



Du CAP au Master



6 000 €

IDEM

Respect d'une des 2 conditions :

1. Atteindre au moins 3 % d'alternants et avoir connu une progression de 10 % au 31/12/24 par rapport à 2023
2. Atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle

→ Aide octroyée **uniquement pour la 1^{re} année** du contrat.

Le versement de l'aide est **automatique, mensuel**, avant le paiement du salaire, suite à l'enregistrement du contrat.